



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

8 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 8 avril 2009 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, **Maire**,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, **Adjoint**.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Claude MOREAU **Conseillers Municipaux Délégués**.

Mesdames, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Françoise PREVOTAT, Djamilia GAULUPEAU, Nicole BARENTON

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, Alain ELIE, **Conseillers Municipaux**.

Excusé avec pouvoir : Monsieur Erik BAUDRY donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON

Excusé : Monsieur Freddy LOZANO

Secrétaire de séance :

Madame Catherine LABBEY

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 3 avril 2009.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2009 est approuvé.

c/ 5 - RN 154 : vœu.

Depuis des dizaines d'années votre Conseil Municipal émet des vœux pour désenclaver notre Commune.

Depuis janvier 2004, avec la réalisation de la route départementale 823 sur l'emprise d'une partie de l'ancien projet de la rocade EST de Chartres et l'ouverture de la route sur l'ex base aérienne 122, notre commune possède deux accès importants.

Un débat public s'installe en septembre - octobre 2009 pour la réalisation d'une voie autoroutière sous concession ou d'une 2X2 voies à statut de route nationale de Nonancourt à Allaines (Nord/Ouest -Sud/Est) du Département d'Eure et Loir et passant sur le territoire EST de notre commune.

Cette voie nouvelle s'inscrit dans le paysage Champholois de NORD au SUD entre les ronds points (Soutine et Bois Musquet) à travers la RD 6.

Vu la suppression de l'entrée-sortie de la RN 154 sur la RD 6 dans le cas d'une voie autoroutière (CHAMPHOL- LEVES) au droit du giratoire SOUTINE,

Vu les conséquences induites à savoir :

- l'impossibilité pour cette nouvelle voie de soulager le trafic intra-muros de l'Agglomération Chartraine
- l'impossibilité de réduire la circulation sur la rue de Longsault (Rue sur les Communes de Champhol et de Lèves)

Vu la nécessité de solliciter dans les meilleurs délais des études afin de voir engager la réalisation de voies nouvelles afin de compléter la RD 823,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOUHAITE** la prolongation de la RD 823 afin de répartir le trafic sur divers axes suite à la suppression définitive de l'entrée - sortie de la RN 154 sur la RD 6 dans le cas d'une concession autoroutière.
 - **SOLLICITE** dans les meilleurs délais des études afin de voir engager la réalisation de voies nouvelles afin de compléter la RD 823.
-